

Image not found or type unknown



procedure achat/vente

Par **djiam**, le **16/09/2019** à **16:57**

Bonjour à tous,

j'ai acquis après avoir été savemment manipulé, un bien (maison terrain) dans la région d'essaouira.

J'ai un acte notarié en bonne et due forme. Mai sans l'accord de l'avna, l'acquisition est suspensive.

Il s'avère que l'ancien propriétaire est toujours le propriétaire sur le cadastre.

Maintenant que je voudrais vendre, j'aimerais savoir quelle procédure vous me conseilleriez.

Bien à vous et merci pour vos conseils.

JMB